

L'actualité 2019 des bassins **Rhône-Méditerranée** **et Corse**



LES FONDATIONS POUR LE SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures sont posées !

L'année 2019 a été marquée par une importante activité du comité de bassin pour la préparation du SDAGE et de son programme de mesures pour la période 2022-2027.

L'état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée a été adopté par le comité de bassin le 6 décembre 2019. Il établit un diagnostic de l'état des masses d'eau et des pressions qu'elles subissent, à partir de connaissances actualisées et consolidées par l'expertise des acteurs locaux.

C'est sur la base de ce diagnostic que s'élabore le programme de mesures 2022-2027 pour agir sur les pressions dont les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques sont tels qu'elles mettent en cause l'atteinte du bon état écologique à l'horizon 2027. Plus d'une centaine de réunions ont été tenues sur l'ensemble des bassins versants de Rhône-Méditerranée pour identifier les mesures correctrices nécessaires, en étant réalistes sur la capacité des acteurs à réellement les mettre en œuvre dans les 6 ans.



Parutions du tableau de bord du SDAGE (bilan à mi-parcours) et de l'État des lieux du bassin Rhône-Méditerranée, téléchargeables sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

Pour le SDAGE lui-même, 3 groupes de contribution politiques ont débattu à l'automne et les 5 commissions géographiques se sont tenues, pour identifier les axes majeurs d'évolutions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les 6 prochaines années. Les discussions ont complété les avis du public et des institutions recueillis sur la synthèse des questions importantes pour l'eau lors de la consultation qui a eu lieu entre novembre 2018 et avril 2019.

Ce travail du comité de bassin constitue une base solide pour avancer ensemble au sein du comité de bassin jusqu'à l'adoption définitive du SDAGE et de son programme fin 2021.



Commission géographique Haut-Rhône à Seynod, le 18 novembre 2019



Comité de bassin
Rhône-Méditerranée,
séance du 28 juin

POINT DE VUE



Martial Saddier

Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

La politique de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée enregistre des résultats remarquables, c'est la preuve que nos actions sont efficaces. Restons mobilisés !

On ne le dit pas assez : les nombreuses actions menées ces dernières années ont significativement contribué à améliorer l'état de santé des eaux du bassin Rhône-Méditerranée. C'est ce que révèle le bilan à mi-parcours du Sdage, adopté par le comité de bassin le 28 juin. L'amélioration de la qualité physico-chimique de nos cours d'eau est spectaculaire, avec une part de stations de mesures de la qualité témoignant d'un bon ou très bon état passant de 35 % en 1990 à 84 % en 2018. Sur la période 1990-2017, l'amélioration des systèmes d'assainissement urbains a permis une division par 5 des concentrations dans les rivières des matières organiques et oxydables, une division par 10 des teneurs en phosphore et une division par 20 des teneurs en ammonium. Les flux de micropolluants d'origine industrielle émis sur le bassin ont diminué de 60 % sur la période 2010-2016. Et 109 millions de m³ d'eau ont été économisés depuis 2016, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 2 millions d'habitants.

C'est la déclinaison au niveau du bassin de la politique nationale, impulsée par l'Union européenne, qui a permis de tels résultats. Le modèle de gestion de l'eau par grand

bassin versant montre ici toute sa pertinence, pour concilier avec efficacité une exigence de résultat global et une réponse au plus près des enjeux locaux des territoires.

Restons mobilisés pour faire face aux défis majeurs qui nous attendent : la gestion quantitative de l'eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre la pollution par les substances toxiques et la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau. C'est aujourd'hui le temps de la concertation pour s'y préparer dans la perspective du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 qui définira les priorités et les règles du jeu collectives pour l'ensemble de la politique de l'eau pour 6 ans. Les commissions géographiques de l'automne 2019 ont réuni à cet effet près de 700 participants sur l'ensemble du bassin pour en débattre. L'enjeu pour le Sdage 2022-2027 est de soutenir cette mobilisation pour réduire les impacts de l'ensemble des activités et usages de l'eau qui affectent les milieux aquatiques pour tendre vers le bon état de toutes nos eaux. L'engagement de tous est indispensable dans un contexte croisé de dérèglement climatique et d'accroissement des pressions anthropiques, du fait du dynamisme de notre bassin.

Un bilan positif à mi-parcours de la mise en œuvre du SDAGE de Corse 2016-2021 et au lancement de l'actualisation du SDAGE pour le cycle 2022-2027

L'état des lieux du SDAGE de Corse a été adopté à l'unanimité par le comité de bassin le 19 novembre 2019. Ce document de référence dresse un constat très positif sur l'état écologique des masses d'eau qui s'améliore encore pour atteindre 91 % des cours d'eau en bon état.

Ces progrès sont clairement à mettre au bénéfice des actions menées pour mettre en œuvre le SDAGE et son programme de mesures, comme le montre le tableau de bord du SDAGE adopté par le comité de bassin le 25 septembre. La mise en conformité réglementaire du parc épuratoire se poursuit pour atteindre, en 2017, 85% de la capacité totale de traitement de la Corse. 72% des captages sont désormais protégés par une déclaration d'utilité publique (correspondant à 77% des volumes prélevés estimés). Les surfaces engagées dans des mesures agroenvironnementales visant la réduction de l'usage des pesticides augmentent. 99% des sites de baignade sont conformes aux exigences sanitaires et 82% présentent une qualité excellente. L'inventaire des zones humides a progressé pour atteindre 23 925 ha dont 6 233 ha ont été acquis par la Collectivité de Corse ou le conservatoire du littoral avec une gestion adaptée.

L'état des lieux du bassin met toutefois en évidence une augmentation des pressions sur les milieux qui reste à contenir pour éviter toute dégradation. En particulier, accentuée par le changement climatique, la tension sur la ressource en eau va nécessiter d'agir pour éviter de nouveaux déséquilibres entre la ressource et les besoins des différents usages et des milieux. La qualité des services d'eau et d'assainissement nécessite aussi d'être pérennisée ou améliorée sur le plan de l'équipement (station d'épuration et réseau d'eau potable), de la gestion des services (connaissance des réseaux) ou de l'efficacité de la gouvernance. Les efforts de préservation des milieux humides et marins et les actions en faveur des lagunes doivent se poursuivre.

POINT DE VUE



Vice-président du Comité
de bassin de Corse

Saveriu Luciani

« Vivre un
développement
harmonieux
pour la Corse
nécessite
d'anticiper »

Comment expliquez-vous les bons résultats de l'état des lieux, qui affichent 89 % des masses d'eau superficielles en bon état écologique, voire en très bon état ?

La Corse mène une politique forte en matière de protection et de préservation de son patrimoine écologique et de son exceptionnelle biodiversité. Cette nette amélioration - pour rappel nous sommes passés de 83 à 89 % entre 2015 et 2019 et de 86 à 91 % sur les cours d'eau - est le résultat probant de l'action des institutions et de tous les acteurs du territoire. Mais il ne faut pas se contenter de ces bons chiffres : notre gouvernance soutient notamment la mise en œuvre de la compétence Gemapi et des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Face aux grands défis à relever, notre île se doit d'anticiper.

Quels sont ces grands défis et comment les incluez-vous dans le Sdage 2022-2027 en préparation ?

Pour notre insularité, c'est d'abord sa capacité à s'adapter durablement aux effets du changement climatique, tout en proposant un développement harmonieux. Ensuite, il convient de bien appréhender les contraintes d'une démographie croissante – 450 000 habitants à l'horizon 2050 – et d'une forte pression touristique. Gérer au mieux les enjeux entre qualité du milieu et développement, c'est actualiser les orientations du Sdage, sensibiliser aux gestes permettant de mieux et moins consommer l'eau, poursuivre la mise en conformité des assainissements. Mais l'objectif majeur reste le renforcement de la gouvernance territoriale et la mise en œuvre de Acqua Nostra 2050, plan d'aménagement hydraulique qui nécessitera un soutien financier massif.

Photo en couverture :
Pointe de Sperone, Bonifacio (Corse)
© C. Moirenc

agence
de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 71 26 00